

**VILLE DE VILLERUPT**

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 29 MARS 2010 – 18 h 00**

**Présents :**

Mr Alain CASONI – Mr Richard CASINELLI – Mme Martine CHILLOTTI – Mme Geneviève TRELAT - Mr Nicolas MERTEN – Mr Bernard REISS – Mme Evelyne MICHON – Mr Denis SALVI – Mme Myriam NARCISI – Mme Marie-Thérèse CACIC – Mr Jean-Pierre CHRAPAN - Mr Patrick COLOMBO – Mr Marcel CONTI – Mme Marie-Ange COUGUILLE – Mr Sandro DI GIROLAMO – Mme Murielle FIORUCCI – COMPAGNONE - Mme Nicole GALLINELLA (à partir de 19 h 00) – Mr Malik HAMCHAOUJ – Mr Tsamine BABA-AHMED – Mr Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Francine WIES – Mme Leïla DAHMANI – Mr Carmelo RELATIVO – Mme Christiane WITWICKI - Mme Edith ANCIAUX – Mr Bruno GUILLOTIN – Mme Véronique GUILLOTIN – Mr Giuseppe SARNARI

**Secrétaire de séance :** Mr Tsamine BABA-AHMED

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2010**

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2010 est adopté à l'unanimité.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Tsamine BABA-AHMED, Conseiller Municipal, est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

**AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Le Maire propose d'ajouter un rapport concernant la carte scolaire.

Le conseil municipal y émet un avis favorable à l'unanimité.

**COMMISSION DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SOCIO-EDUCATIF**

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE**

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à la F.N.A.C.A. section de Villerupt pour participation à la cérémonie du cinquantième anniversaire de leur drapeau.

Dit que les crédits sont prévus sur l'article 6745, fonction 33.

**CONVENTION VILLE / SECOURS POPULAIRE 2010 – 2012**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer, entre la Ville de Villerupt et le Secours Populaire section 54, la convention de mise à disposition d'une salle de permanence en mairie de Villerupt, pour une période de 3 ans à compter de la signature.

#### **CONVENTION VILLE / A.E.F.T.I. 2010 – 2011**

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Nicolas MERTEN, Vice-Président de la Commission Développement Culturel et Socio-éducatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise le Maire à signer, entre la Ville de Villerupt et l'A.E.F.T.I. Lorraine Alsace, la convention de mise à disposition de locaux municipaux au Foyer Robert Bouillon, pour une période de 1 an à compter de la signature.

#### **REVISION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ORGUE DE VILLERUPT**

Vu la délibération du 30 mars 2009 votant une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'opération de restauration de l'orgue de Villerupt, basée sur une estimation des travaux à hauteur de 180 000 € TTC,

Vu le résultat de la consultation pour la réalisation des travaux qui établit leur montant à 110 611 € H.T.,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal, présenté par Monsieur Nicolas MERTEN,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide de réviser l'Autorisation de Programme et les crédits de paiement de la façon suivante :

▶ Montant global de l'Autorisation de programme :	142 290,00 € TTC
▶ Crédit de paiement 2009 :	10 000,00 €
▶ Crédit de paiement 2010 :	66 145,00 €
▶ Crédit de paiement 2011 :	66 145,00 €

Dit qu'en conséquence le nouveau plan de financement pour 2010 s'établit comme suit :

▶ Ville de Villerupt :	21 901,00 €	soit 20 % du H.T. + TVA
▶ subv. Etat (DRAC) :	27 652,50 €	soit 50 % du H.T.
▶ subv. CG 54 :	11 061,00 €	soit 20 % du H.T.
▶ Fonds parlementaires :	5 530,50 €	soit 10 % du H.T.

## **COMMISSION SPORTS ET LOISIRS**

### **AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC LE C.S.O.**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention passée avec le Club Sportif Ouvrier de Villerupt.

### **SUBVENTION ENTRETIEN DES TENNIS EN TERRE BATTUE**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 500,00 € à l'association Tennis Club Villerupt pour l'entretien des courts de tennis en terre battue,

DEMANDE d'intégrer la mention de cette subvention dans la convention liant la Ville au Club,

DIT que les crédits sont prévus à l'article 40-6745.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLEGE THEODORE MONOD**

Vu l'avis favorable de la Commission Sports-Loisirs,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention d'utilisation des installations sportives de la Ville par le Collège Théodore Monod.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ACQUISITION DE MATERIEL PAR L'ASSOCIATION CSO VILLERUPT**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Club Sportif Ouvrier de Villerupt, pour l'achat de matériel pédagogique, à hauteur de 30% du montant total de l'acquisition et plafonnée à 185,00 €.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 40-6745.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ACQUISITION DE MATERIEL PAR L'ASSOCIATION AAE GYMNASTIQUE**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Amicale des Anciens Elèves section Gymnastique, pour l'achat de matériel de gymnastique, à hauteur de 30% du montant total de l'acquisition et plafonnée à 170,00 €.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 40-6745.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR ACQUISITION DE MATERIEL PAR L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Mme Myriam NARCISI, Vice-Présidente de la Commission Sports-Loisirs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 voix Contre (Ensemble pour agir)

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Office Municipal des Sports de Villerupt, pour l'achat de barrières en polypropylène.

Le montant de la subvention représente 50% du montant total de l'acquisition et est plafonné à 1 243,50 €.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 40-6745.

**COMMISSION SOLIDARITE – PERSONNES AGEES – PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – INSERTION**

**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE THIL POUR LE SUIVI DES ALLOCATAIRES RSA**

Vu l'avis favorable de la Commission Solidarité Personnes Agées Personnes Handicapées Insertion,

Sur Proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Geneviève TRELAT, Vice-présidente de la Commission Solidarité Personnes Agées Personnes Handicapées Insertion,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec la commune de Thil pour la participation de Thil au coût des postes d'instructeurs RSA.

#### **COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT – URBANISME – TRANSPORTS**

#### **CONVENTION AVEC ALPHA SANTE POUR LA REALISATION D'UN HOPITAL MEDICO-GERIATRIQUE SUR LE SITE D'AUBRIVES**

Vu le projet de création d'un hôpital médico-gériatrique sur le site d'Aubrives par le groupe ALPHA Santé qui bénéficie des autorisations correspondantes,

Vu l'intérêt général du projet,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Décide d'autoriser le Maire à signer la convention avec ALPHA Santé relative à la réalisation d'un hôpital médico-gériatrique sur le site d'Aubrives, ainsi que tous les actes préalables à la cession du terrain nécessaire au projet, environ 36 000 m<sup>2</sup> précisés par procès-verbal d'arpentage, et donne délégation au Maire pour autoriser le dépôt du permis de construire avant la cession du terrain.

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISÉES AU COURS DE L'ANNEE 2009**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2241-1

Vu l'avis favorable de la Commission - Finances - Personnel Communal en date du 15 mars 2010,  
Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

Décide d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées sur le territoire communal au cours de l'exercice budgétaire 2009.

#### **REMBOURSEMENTS DE SINISTRES**

Vu l'avis favorable de la Commission - Finances - Personnel Communal en date du 15 mars 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Richard CASINELLI, Vice-Président de la Commission Développement Durable – Environnement – Urbanisme – Transports,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Autorise l'encaissement des sommes suivantes :

- 754 € correspondant à l'indemnité immédiate relative au remboursement d'un sinistre en date du 9 juillet 2009 - Accident de la circulation avec dégâts au domaine public rue de Verdun - glissières bois - Ladite somme de 754 € (sept cent cinquante quatre euros) sera recouvrée au moyen d'un titre de recette à l'encontre d'AXA France IARD - 26 rue Drouot - 75009 PARIS

- 9 759 € correspondant à l'indemnité immédiate relative au remboursement d'un sinistre en date du 2 avril 2009 - Vol avec effraction à l'Hôtel de ville - ;  
Ladite somme de 9 759 € (neuf mille sept cent cinquante-neuf euros) sera recouvrée au moyen d'un titre de recette à l'encontre d'AXA France IARD- 26 rue Drouot - 75009 PARIS.

#### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ**

Les membres du Conseil Municipal sont informés du nouveau règlement du marché.

#### **PLAN D'ÉVOLUTION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Les membres du Conseil Municipal sont informés du plan d'évolution du patrimoine communal.

### **COMMISSION ENSEIGNEMENT – PÉRISCOLAIRE – ENFANCE**

#### **CARTE SCOLAIRE**

Considérant la mesure de carte scolaire envisagée par l'Inspection Académique pour la rentrée 2010/2011 prévoyant le retrait d'une classe à l'école maternelle Joliot-Curie,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne Michon, Adjointe déléguée à l'Enseignement, au Péricolaire et à l'Enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

EMET un avis défavorable à la carte scolaire 2010.

### **COMMISSION FINANCES – PERSONNEL COMMUNAL**

#### **MGTL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêt du Conseil d'État n° 204631 du 29/11/1999 qui reconnaît que des aides à une mutuelle peuvent être d'intérêt communal,

Vu la circulaire de la DGCL du 5 mars 1993 rappelant que les aides en matière de protection complémentaire sociale demeurent fondées, pour les collectivités territoriales, sur la jurisprudence traditionnelle relative aux subventions présentant un intérêt territorial,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE, 24 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 voix Abstentions (Ensemble pour agir) – Mr Marcel CONTI, Conseiller Municipal et Président de la MGTL, ne prend pas part au vote.

Autorise le Maire à procéder au mandatement des sommes dues à la Mutuelle Générale des Travailleurs Lorrains au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2010, soit 10.903 €

Dit que cette dépense est prévue au budget, article 520/6574.

### **ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 – alinéa 5,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Se prononce, pour la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 21h/semaine et pour la création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à 17h30/semaine, suite à la demande d'un agent de changer d'affectation et de voir son poste modifié,

Dit que les crédits sont prévus au budget 2010.

### **DEMARCHE DE PREVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances-Personnel Communal,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 18 mars 2010,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

- **Décide de s'engager dans une démarche globale de prévention des troubles musculo-squelettiques, avec l'assistance du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle,**
- **Et de mettre à disposition des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention**
- **Autorise la présentation au Fonds National de Prévention de la CNRACL d'un dossier de subvention pour le projet de prévention des troubles musculo-squelettiques ;**
- **Autorise la ville à percevoir une subvention pour le projet ;**
- **Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de la démarche.**

Dit que les imputations sont prévues au budget 2010.

### **ORGANIGRAMME COMPTABLE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2010**

Les membres du Conseil Municipal sont informés de l'organigramme comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **MANDAT SPÉCIAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2123.18 et 2123.19,

Vu la circulaire du 15 avril 1992 (J.O. du 31 mai 1992),

Considérant que Monsieur le Maire et Monsieur Denis SALVI, 3<sup>ème</sup> adjoint, ont dû se rendre à Paris, à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial, le 18 février 2010, afin d'être entendus dans le cadre du recours relatif à la création d'un centre commercial comprenant un hypermarché « LECLERC » sur le territoire de la Commune,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE le remboursement des frais occasionnés par le déplacement de Monsieur le Maire et Monsieur Denis SALVI, 3<sup>ème</sup> adjoint, dans le cadre du mandat correspondant à la représentation de la commune à la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (Paris) du 18 février 2010 :

- 2 billets de train : 281.20 €
- Autres frais engagés (frais de parking gare) : 13 €.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours, article 021/6532.

### **MOTION CCPHVA – CLASSEMENT DES COMMUNES LOI SCELLIER**

Vu les classifications actuelles « Loi Scellier » des communes de la CCPHVA,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Demande une modification de la classification « Loi Scellier » des communes d'Aumetz et de Boulange de zone C en zone B2 afin d'harmoniser les dispositifs d'aide aux investissements locatifs sur l'ensemble du territoire intercommunal.

### **RAPPORT RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS 2009**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des rapports récapitulatifs des marchés publics conformément aux articles L 2122-22 et L 2122- 23.

### **CCAS – COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2009 du CCAS.

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2009 - COMMUNE**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des comptes administratifs et de gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la commission finances – personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le compte de gestion concernant la Commune, dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 – SERVICE DES EAUX**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des comptes administratifs et de gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la commission finances – personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le compte de gestion concernant le budget des eaux, dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2009 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Considérant la similitude des résultats rapprochés des comptes administratifs et de gestion,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la commission finances – personnel communal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECLARE que le compte de gestion concernant le budget de l'assainissement, dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur Le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 - COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du Budget Communal, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur Le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Pour un développement solidaire et durable et Ensemble pour agir),

APPROUVE le compte administratif 2009 du Budget Communal.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2009 du budget communal laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	1 378 189.29 €
- un excédent d'investissement de	340 243.08 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 7 Abstentions (Pour un développement solidaire et durable et Ensemble pour agir),

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour combler le déficit, après prise en compte des restes à réaliser, soit 450 805.14 € (art.1068),

D'affecter la différence, soit 927 384.15 € (art.002), en fonctionnement.

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du Service des Eaux, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE le compte administratif 2009 du Service des Eaux.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2009 du budget de l'eau laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	85 019.90 €
- un excédent d'investissement de	103 511.47 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement en fonctionnement, soit 85 019.90€ (art.002).

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard REISS, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 du Service de l'Assainissement, dressé par Monsieur Alain CASONI, Maire,

Monsieur le Maire s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code des Collectivités Territoriales,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

APPROUVE le compte administratif 2009 du Service de l'Assainissement.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2009 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Vu la balance du Compte Administratif,

Considérant que la clôture de l'exercice 2009 du budget de l'assainissement laisse apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	249 617.53 €
- un déficit d'investissement de	339.89 €

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement pour combler le déficit constaté après prise en compte des restes à réaliser, soit 15 732.41 € (art.1068),

d'affecter la différence en fonctionnement, soit 233 885.12 € (art.002).

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance de l'état de notification des bases d'imposition 2010 (n° 1259 COM) et du tableau d'évolution 2009/2010,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

Se prononce sur les taux suivants :

	<b>2010</b>
- Taxe d'habitation	19.42 %
- Taxe foncière (bâti)	24.67 %
- Taxe foncière (non bâti)	93.34 %

#### **VOTE DE SUBVENTIONS ET COTISATIONS DIVERSES**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-Présidente de la Commission Finances et Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

Approuve l'attribution des subventions et cotisations diverses figurant sur la liste jointe au rapport du Maire.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 – COMMUNE**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 voix contre (Ensemble pour agir),

ADOpte le Budget Primitif 2009 de la commune par nature et par chapitre, arrêté à la somme de :

INVESTISSEMENT :	- DEPENSES : 4 020 846.61 €
	- RECETTES : 4 020 846.61 €
FONCTIONNEMENT :	- DEPENSES : 8 891 735.51 €
	- RECETTES : 8 891 735.51 €

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT BUDGET GENERAL 2010**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE, 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) – 4 voix contre (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 1 616 254.45 € dans le cadre du budget 2010 et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE DES EAUX**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Service des Eaux par nature et par chapitre, qui s'équilibre à la somme de 259 939.901 € en fonctionnement, et à la somme de 637 957.87 € en investissement.

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT BUDGET DE L'EAU 2010**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 59 026.76 € dans le cadre du budget 2010 et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

#### **BUDGET PRIMITIF 2010 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine Chillotti, Vice-Présidente de la Commission Finances-Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 4 abstentions (Ensemble pour agir),

ADOPTE le Budget Primitif 2010 du Service de l'Assainissement par nature et par chapitre, qui s'équilibre à la somme de 417 845.12 € en fonctionnement, et à la somme de 918 274.41 € en investissement.

#### **MONTANT DU RECOURS A L'EMPRUNT BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT 2010**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances- Personnel Communal,

Sur proposition du Maire,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine CHILLOTTI, Vice-présidente de la Commission Finances- Personnel Communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE – 25 voix Pour (Solidarités et Dynamisme et Pour un développement solidaire et durable) - 4 Abstentions (Ensemble pour agir),

Autorise le Maire à recourir à l'emprunt dans la limite de 514 046.88 € dans le cadre du budget 2010 et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire, lève la séance à 21 h 55.

**Le Secrétaire de Séance,  
Tsamine BABA-AHMED.**

**Le Maire,  
Alain CASONI.**